



Commune de
TIGERY

Projet Educatif De Territoire
Commune de Tigery

Années scolaires 2022/2025

SOMMAIRE

I. Le diagnostic

- A. Présentation du territoire concerné.
- B. Public et périmètre du PEDT
- C. Cartographie du territoire
- D. Les contraintes et les atouts
- E. Les acteurs du territoire
- F. Les actions en cours

II. Objectifs-Critères-Indicateurs

III. Modalités pratiques du PEDT

IV. Contenu du PEDT

V. Les projets

VI. La mise en œuvre

VII. Les partenaires

VIII. La coordination

IX. Les signatures

Annexes

Préambule

La commune de Tigery éduque à travers ses institutions, ses projets culturels, ses projets urbains, ses politiques sociales, environnementales, ses moyens de communication, son tissu associatif ...

A la mesure des enjeux de la société, elle s'engage, par l'élaboration d'un projet éducatif local, dans la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse associant les partenaires institutionnels, associatifs et les parents à la réflexion et à l'action.

S'appuyant sur son expérience forte dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire et sur le foisonnement des associations intervenant dans le champ social de l'éducation, du sport et de la culture, notre commune témoigne de l'investissement citoyen et de la responsabilité de chacun et de tous dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Dans ce contexte, la prise en compte conjointe des temps et des espaces éducatifs fait du projet éducatif un outil permettant d'identifier la singularité de chacun de ces temps comme autant d'espaces de vie, de découvertes, d'ouverture, d'apprentissage, d'épanouissement et d'émancipation.

Le projet éducatif local vise la mise en cohérence et la complémentarité des trois temps éducatifs de l'enfant :

- Des parents et de la famille
- De l'école
- Du temps libre, du sport et des loisirs.

A Tigery, il s'agit de développer une dynamique collective permettant d'améliorer l'environnement éducatif et la réussite des enfants.

Le projet éducatif de territoire est un outil de développement et de démocratie locale.

L'évaluation du précédent PEDT a mis en évidence les réussites du travail collaboratif entre acteurs. Le précédent projet éducatif de territoire a contribué à réduire les inégalités sociales et culturelles sur le public enfant. Il a permis de poursuivre la démocratisation, dans l'ensemble du territoire tigerien, de l'accès aux savoirs, à la culture et à la pratique sportive par le biais des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

L'évaluation a aussi mis en évidence des attentes fortes vers un nouveau PEDT plus complet avec le secteur de la jeunesse qui ne faisait pas partie de l'ancien.

I. LE DIAGNOSTIC

A/ Présentation de la ville (mode carte d'identité)

La commune de Tigery est située en Ile-de-France, dans le département de l'Essonne.

Elle compte 4 209 habitants (recensement 2018 de l'INSEE) ; 44% de cette population a entre 0 et 29 ans, soit une proportion légèrement supérieure à celle du département : En Essonne (1 296 641 habitants en 2018), ce sont 39,9% de la population qui appartient à cette tranche d'âge.

La superficie de la ville est d'environ 8,64 km². La commune est située à 32 km au sud de Paris.

Tigery fait partie de l'agglomération de Grand Paris Sud.

La ville dispose de plusieurs équipements :

- Salle de spectacle « le SILO »
- Halle sportive
- 2 terrains de football et un club house
- Un Dojo
- Deux salles de danse
- Deux city stades
- 3 terrains de tennis et un club house
- Un parcours sportif
- Un street work et skate park

Au niveau éducatif et culturel, on trouve une médiathèque, 2 écoles (avec des BCD dans chacune d'elles), 2 accueils périscolaires, un centre de loisirs, un service jeunesse et une micro-crèche.

Le collège « La Tuilerie » qui accueille les enfants de Tigery se situe à Saint-Germain-lès-Corbeil et le lycée Doisneau à Corbeil-Essonnes.

C'est dans ce contexte que la municipalité développe depuis plus de vingt ans un service enfance et un service jeunesse. De nombreux partenariats sont en cours, notamment avec le Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ), l'agglomération de Grand Paris Sud (GPS), le collège (dispositif MARS), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) - accueil de l'enfant porteur de handicap, les associations locales, la mission locale (accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi), l'Education nationale (Développement du numérique) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

B/ Public et périmètre du PEDT

Le PEDT concerne les enfants (et jeunes) de 3 à 25 ans. Les écoles du primaire de Tigery (586 enfants rentrée 2021), le collège La Tuilerie (249 Tigériens) et lycée Doisneau (105 Tigériens) sont donc concernés par celui-ci. Les actions mises en place concernent à la fois les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les établissements concernés par le PEDT sont

- Groupe scolaire primaire des ormes
- Groupe scolaire primaire du clos
- Collège la Tuilerie

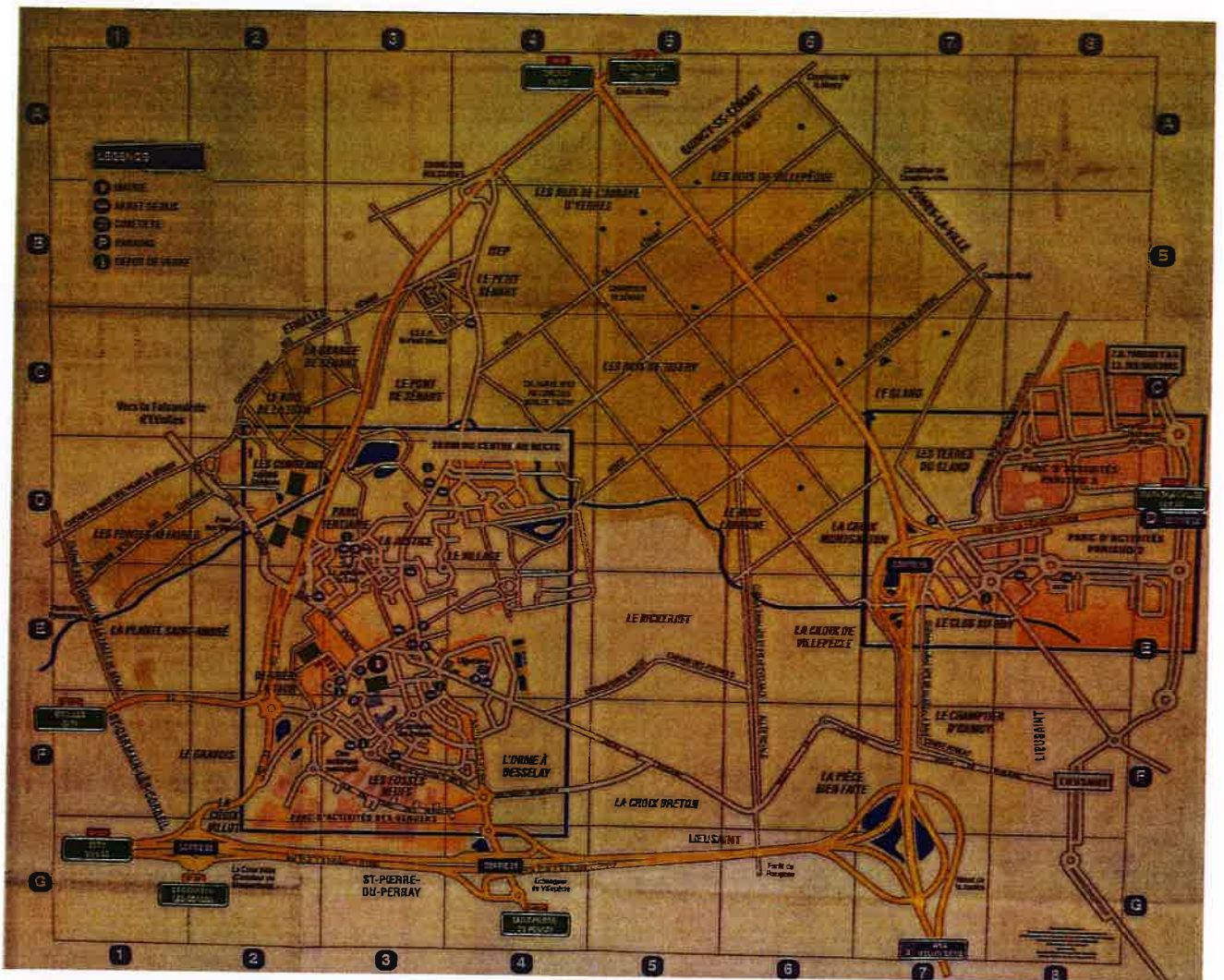
- Lycée Doisneau
- Institut saint pierre de Brunoy (privé) 39 tigiériens
- Collège Privé Saint-Spire Sénart (privé)
- Institut Notre Dame de Sion (privé)

Ce diagnostic sera complété en 2023 par une enquête des pratiques des enfants et des jeunes.

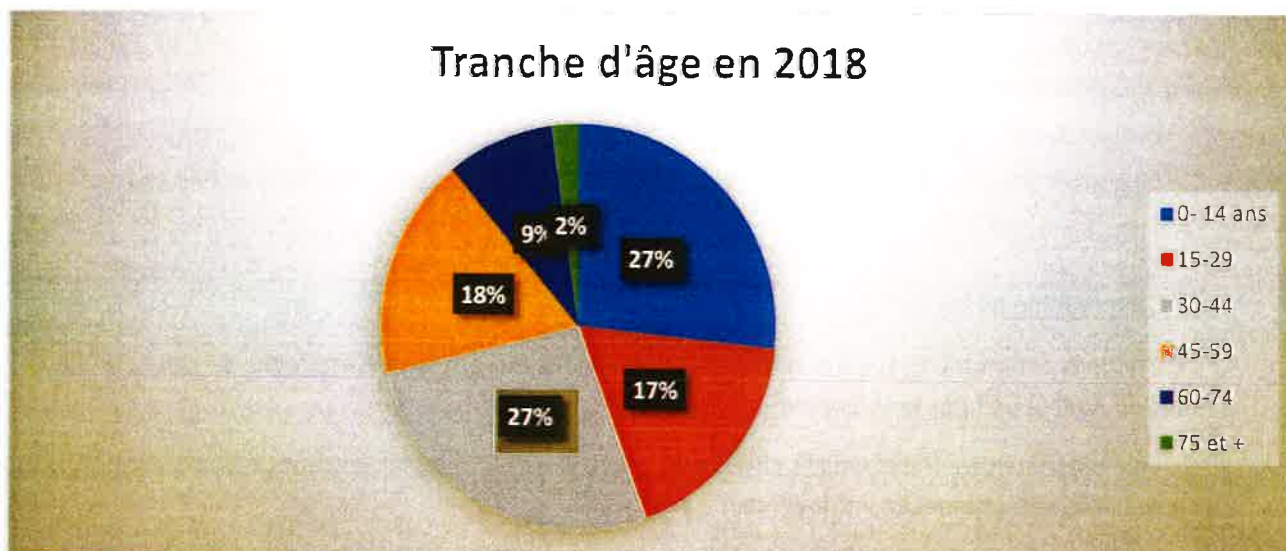
C/ Cartographie du territoire

Carte de la commune avec un quartier qui est excentré du centre-ville et proche de Lieusaint (le Clos du Roy) coupé par la Nationale.

La ville présente des architectures différentes entre le vieux Tigery et le cœur de bourg (nouveau centre-ville) mais demeure verdoyante.



Typologie des publics



Plus d'un habitant sur 4 à moins de 15 ans (25% contre 17,5% au niveau national) et 44% de la population a moins de trente ans (contre 35% au niveau national).

La collectivité a un public très jeune qui justifie la politique enfance- jeunesse menée avec de nombreux projets et des investissements conséquents.



Les employés et les professions intermédiaires représentent les catégories les plus représentées.

Les 14,2% des autres personnes sans activités sont réparties entre les personnes au chômage et les hommes ou femmes au foyer.

D/ Les contraintes et les atouts

Les contraintes :

- La difficulté à trouver des remplaçants pour les temps de cantine malgré la volonté municipale.
- Le temps de transport pour se rendre à l'école (du Clos du Roy) et au collège.
- Le coût des transports pour les sorties.
- Un réseau de transports collectifs insuffisamment développé.
- Le manque de moyens humains de la part de l'Education nationale permettant l'accueil de tous les enfants (manque d'Auxiliaire de Vie Sociale, de formation, de médecin scolaire, de psychologue scolaire...).
- Le nombre croissant d'enfants allophones (souvent présents à la cantine et l'accueil du soir) qui représente environ 10 % des élèves accueillis sans dispositif d'accueil adapté en maternelle.

Les atouts :

- Une équipe municipale investie autour d'une politique enfance et jeunesse
- Des horaires d'accueil périscolaires correspondant aux besoins des familles (7h-19h).
- Des animations dynamiques, de qualité, reconnues par tous (enfants, jeunes et familles).
- Un accueil de tous les enfants sans critères d'attribution.
- Une nouvelle présence des jeunes dans la structure jeunesse tout au long de la semaine.
- L'accès à une forêt domaniale.
- Un territoire capable de rassembler l'ensemble de la population autour d'événements communs (carnaval, fête de la ville...).
- Du personnel formé et qualifié dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture.
- Des nouveaux locaux, plus grands, pour le service jeunesse.
- Des actions transversales et complémentaires entre l'école et la municipalité (Numérique Tour).
- Le bilan du précédent PEDT qui a bien répondu aux besoins des NAP pour les enfants a créé une envie de continuité sur un dispositif enfance et jeunesse.
- Des actions intercommunales avec le SIPEJ.
- La création d'une future salle des fêtes.
- Un tissu associatif varié et dynamique n'hésitant pas à s'investir dans des projets (PEDT, urban training, accompagnement des jeunes, participations aux événements communaux, ...).

E/ Les acteurs du territoire

Les services internes :

- Accueil de loisirs
- Services jeunesse
- Service de restauration
- Service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Médiathèque et les autres services communaux

Les associations :

- Comité des fêtes
- Hand ball
- Karaté
- Coézion (École de danses urbaines et Modern Jazz)
- Atem (musique)
- Tennis
- Gymnastique
- Football
- Judo
- Yemaya paris (danse et fitness)
- Sport Santé
- ASCLT Jardins familiaux
- Nath's and co (Danse classique et Comédie musicale)
- Shaolin Wing chun
- Apollo Record (Enregistrement musique et photo)
- Tigery Event (Organisation de soirées à thème)
- Ptigry (soutien à la parentalité)

Les partenaires :

- Education Nationale
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

- Caisse d'Allocation Familiale
- Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse
- Agglomération de Grand Paris Sud
- Mission locale
- Maison d'Accueil Spécialisé du mascaret
- Protection Maternelle et Infantile

F/ Les actions en cours

Les projets d'animation actuels portent sur

- Activités sportives : séances d'initiation et de découverte, séjour sportif, urban training, initiation au yoga et au tennis, rencontres inter-écoles et inter-villes, ...
- Activités manuelles : ateliers cuisine, peinture (graff), travail du bois (boîte à livres, ruche, maison à hérisson, hôtel à insectes, jeu en bois pour chèvre), couture, ...
- Activités théâtrales : jeux d'expression (improvisation),
- Ateliers linguistiques : anglais, culture japonaise et langue des signes françaises,

- ...

Les activités pendant les temps extra scolaires permettent :

** à la commune*

- de mettre en place des accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances,
- de proposer des soirées à thème pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans,
- de proposer des séjours pour les enfants et jeunes de 6 à 17 ans,

**aux jeunes de la ville*

- de s'engager dans une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ;
- de participer à des stages sportifs et/ou à des rencontres intercommunales ;
- de mener des actions citoyennes, de solidarité, de loisirs (chantiers jeunes, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), tremplin citoyen...)

- ...

Les projets et actions transversaux

- L'accueil d'enfants en situation de handicap et échange avec le public du MAS (Maison D'Accueil Spécialisé) ,
- Développement d'actions autour de la citoyenneté avec la création du conseil municipal des Jeunes,
- Dispositif MARS avec le collège La Tuilerie et le SIPEJ (Module d'Aide au Raccrochage Scolaire),
- Suivi des jeunes avec l'aide de la mission locale (accompagnement, recherche de formation ou d'emploi...),
- Temps d'échange avec les parents (conférence, soirée débat) sur un thème (harcèlement scolaire, les enfants et le numérique...),
- Carnaval avec le comité des fêtes, la MAS du Mascaret, le centre de loisirs et le service jeunesse
- Séjours et journée commune avec le SIPEJ,
- Projet potager (avec les actions pour le développement durable telles que la ferme des mini chapeaux de paille, l'association des jardins municipaux...),
- Journée sportive avec les jeunes de l'ITEP et du service jeunesse,
- Collaboration avec un centre de formation pour mettre en place l'apprentissage pour des jeunes,
- Mise en place de semaines à thème (sciences, goût, savoirs, langue, développement durable, kermesse gourmande...),
- Echange entre les services communaux et les associations locales (fête de la ville, marché de Noël, carnaval, ...),
- Aide à la personne par un accompagnement personnalisé par Dak Forme Coaching.

Les activités pendant le temps scolaire permettent la mise en place de plusieurs actions :

- Autour de la lecture : BCD dans chaque école encadrée par le personnel municipal, aide à la lecture (aide de bénévoles pour les CP pendant l'étude surveillée), échanges Centre de loisirs et médiathèque sur des animations communes ;
- Autour du sport : mise à disposition d'un animateur sportif, créneaux pour la natation, course solidaire (ELA : Association européenne contre les leucodystrophies) ;
- Autour de la citoyenneté : visite de la mairie pour les CP et de l'Assemblée nationale pour les CM2 ;
- Développement des usages de l'informatique : dotation d'écrans ou de tableaux numériques interactifs avec une formation pour les enseignants, mises à disposition d'ordinateurs et de tablettes avec une formation pour les enseignants, installation de la fibre...
- Projet commun école / centre de loisirs/ Service Jeunesse/ Médiathèque autour de la semaine de la science et du numérique (intervention de la MAIF pour le numérique tour) ;
- Prévention routière avec l'Automobile Club de l'Ouest pour les CM2 ;
- Sorties et séjours scolaires.

II.OBJECTIFS – CRITERES - INDICATEURS

Ce PEDT a pour objectif principal de renforcer la cohérence et la coopération éducatives des partenaires locaux et des acteurs de l'éducation. A chaque temps de vie, l'enfant s'épanouit et grandit grâce à l'accompagnement de différentes personnes. La coéducation fait le lien entre les acteurs responsables de l'éducation de l'enfant : école, centre de loisirs, parents, structures éducatives du temps des loisirs, etc. Il est primordial de faire de la multiplicité des personnes intervenant autour de l'enfant une force. La richesse de l'éducation partagée est au cœur de la démarche du projet éducatif global. Initier des espaces de réflexion et favoriser les initiatives de rencontres et de débats sur l'action éducative, l'enfance, la parentalité (Café des parents, réseaux éducatifs ...) sera aussi une source d'idées pour développer cette coopération. Evaluer cette coopération suppose : la définition des objectifs ainsi que les critères et indicateurs. Ces éléments sont présentés dans le tableau de bord ci-dessous :

Objectif 1 : Favoriser la réussite scolaire et éducative et l'équité dans l'accès à l'éducation.

Critères	Indicateurs	Ecart/année
1.1 - Renforcer l'usage du numérique à l'école	1.1.1 - Nombre d'ENI ou de TNI/tablettes dans les établissements 1.1.2 - Formation des intervenants 1.1.3 - Prévention des risques de l'internet	1 - % en classe élémentaire concerné 1 - % des utilisateurs formés 1 - % des enfants 9/11 ans informés
1.2 - Renforcer la communication avec les parents et favoriser la coopération avec l'ensemble des acteurs éducatifs	1.2.1 - Mise en place d'un support de présentation de l'offre globale éducative 1.2.2 - Organisation de réunions avec les représentants, organisation de soirées parents/enfants 1.2.3 - Actions communes	1 - Taux de diffusion, actualisation du guide enfance, mise à jour page jeunesse 1 - % de participants/objectifs, Nb de soirées dans l'année 1 - Nb de projets partenariaux
1.3 - Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs	1.3.1 - Installation d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail	1 - Nb de réunion
1.4 - Renforcer la coopération entre les acteurs notamment sur la lecture et les sciences	1.4.1 - Actions sur l'aide à la lecture (BCD, étude, médiathèque, boîte à livres) 1.4.2 - Actions communes pendant la semaine de la science	1 - Nb d'actions culturelles, nb de services impliqués
1.5 - Mobiliser les moyens pour faire réussir	1.5.1 - Partenariat et mise à disposition (ATSEM/EPS) 1.5.2 - Offrir les moyens pédagogiques pour bien faire fonctionner la classe 1.5.3 - Offrir un accueil de périscolaire de qualité 1.5.4 - Dispositifs d'aide à la scolarité (Meet in class, prof express)	1 - Taux d'encadrement ATSEM et partenariat EPS 1 - Coût pédagogique/enfant 1 - Taux d'encadrement 1 - Nb de participation

Objectif 2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Critères	Indicateurs	Ecart/année
2.1 – Viser au travers une offre sportive de qualité le développement d'une motricité harmonieuse	2.1.1 – Promouvoir la pratique sportive et susciter l'envie de pratiquer le sport aux différents âge	1 - Création d'une école municipale des sports 2 - évènementiel sportif, associations sportives), % de licenciés. 3 - Nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants (sport, santé, bien-être éducation et citoyenneté par le sport)
2.2 - Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.	2.2.2 – Promouvoir et organiser l'inclusion 2.2.3 – Offrir des activités municipales à des conditions financières attractives	1 - Accueil des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des activités proposées 2 - Former les professionnels à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (%) 1 - Existence pour chaque activité d'une grille de tarifs différenciés en fonction du quotient familial, l'accueil d'enfants en situation de handicap 2 - Taux de fréquentation aux activités périscolaires, le taux de participation aux séjours scolaires
2.2 - Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives et notamment le mieux manger	2.2.1 Actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être. 2.2.2 Formation des personnels encadrants (agents de restauration, animateurs et ATSEM notamment)	1 - Nombre de familles présentes à ces actions, nombre d'enfants concernés 2 – Nombre d'actions de sensibilisations 1 - % de personnels formés.

Objectif 3 : Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux qui tend vers le bien-être de l'individu

Critères	Indicateurs	Ecart/année
3.1 - Favoriser les expériences collectives complémentaires à l'environnement familial	3.1.1 - Premiers départs de 1 à 4 nuitées (séjours éducatifs ou mini séjours) puis les séjours d'une semaine et de ce fait valoriser	1 - Nombre de séjours, nombre de place libres, mixité, nombre de place sur liste d'attente.

3.2 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable	3.2.1- Favoriser la participation des jeunes à la vie publique et éduquer au développement durable	1 - Création d'un conseil municipal des jeunes, nombre d'élus municipaux jeunesse 2 – Nb d'actions réalisées permettant l'apprentissage de la vie citoyenne 3 –Nb d'actions sur des thèmes liés au développement durable... 4 - Chantiers jeunes, nombre d'inscrits/nombre de places
3.3 - Créer autour des jeunes un environnement sécurisant favorisant leur épanouissement physique et moral	3.3.1 - Travailler de concert avec les acteurs de la prévention 3.3.2 respect des règles de vie établies et de la parole d'autrui, la confiance réciproque manifestée par l'enfant et l'adulte, le respect de la personnalité, le respect des locaux et de l'environnement et les rapports avec les personnes inconnues.	1 – nombre de projets et d'actions permettant aux jeunes de trouver des réponses (confiance en soi, professionnel, scolaire, sportive, ...) 1 – Nombre de jeunes pris en stage sur la commune leur permettant de s'imprégner des règles de vie dans un travail collectif au service du public.

III. MODALITÉS PRATIQUES DU PEDT

A/ Horaires scolaires

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

-> pour les écoles maternelles et élémentaires

B/Période de la journée et/ou semaine concernée par le PEDT hors scolaire

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30 -> pour les accueils préscolaires

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h -> pour les accueils postcolaires

Le temps méridien du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30

Les mercredis (pour l'accueil de loisirs et le Service Jeunesse)

Les samedis (SJ)

Les vacances scolaires (ALSH et SJ)

Photographie des structures Enfance/Jeunesse et des structures scolaires

Structures Enfance/Jeunesse	0/3 ans	4/11 ans	12/14 ans	15/18 ans
Accueil matin et soir		X		
Etudes surveillées		X	X	
Accueil de loisirs périscolaires mercredi		X	X	
Accueils de loisirs extrascolaires et séjours de vacances		X	X	X
Restauration scolaire		X		
Bâtiments scolaires		X		
Accueil petite enfance (crèches...)	X			

Structures scolaires	0/3 ans	4/11 ans	12/14 ans	15/18 ans
Ecoles des ornés		15 classes + 1 RASED		
Ecoles du clos		9 classes		
Collèges de la tuilerie			X	X
Lycée de Corbeil				X
Etablissement scolaires privés (Saint Spire, notre dame de Sion, Saint pierre de Brunoy,...)		X	X	X
Autres				



C/ Tarification appliquée

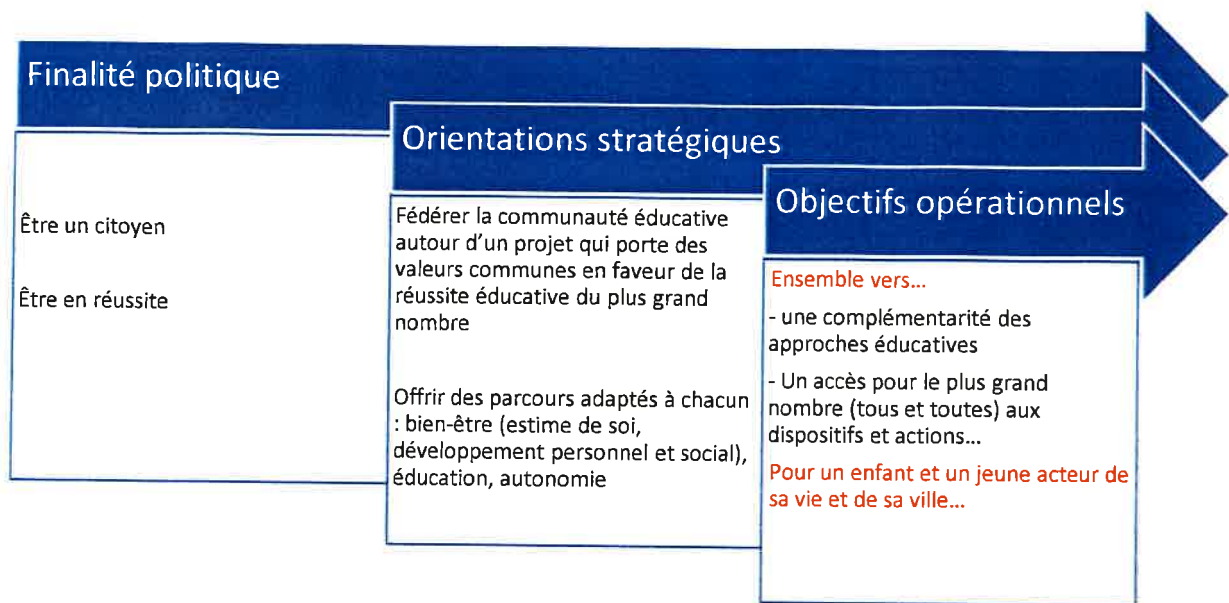
La tarification est modulée en fonction des ressources de la famille.

D/ Durée du PEDT

Le PEDT est construit pour une durée de 3 années scolaires (2022-2025) dont la première année constituera un test, renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par les groupes de travail.

Il peut être ajouté un avenant pour une année supplémentaire à la fin de ce PEDT. En effet, les élections municipales se dérouleront en 2026 et les objectifs pourraient être modifiés.

IV. CONTENU DU PEDT



Les objectifs opérationnels : dans le domaine de l'Enfance, il est précisé que la question de l'intérêt de l'enfant est l'élément rassembleur de la communauté éducative (bien-être et épanouissement de l'enfant). Il est rappelé que celui-ci peut être présent dans les structures de 7h00 à 19h00, toute la semaine... Il faut veiller à respecter ses rythmes. On ne peut pas concevoir une approche axée sur un enfant en « activité » toute la journée (semaine de 60 heures). Il y a une nécessaire complémentarité des approches éducatives autour d'apprentissages qui se complètent et des valeurs partagées par les institutions éducatives.

Le renforcement de la résilience face aux chocs, guerre et catastrophes est bien une thématique centrale. L'école et les services de l'Enfance ont incontestablement tenu un rôle essentiel, à côté des familles, après deux ans de crise pandémique qui succédait à deux ans de Plan Vigipirate. La santé mentale et physique de nos jeunes doit faire l'objet de toute notre attention : difficultés face aux apprentissages, comportements, augmentation anormale de l'obésité et du surpoids des populations « jeunes ». Pour autant, les professionnels s'interrogent sur l'approche à tenir dans ce domaine.

Ce PEDT contiendra de nouvelles actions :

- Création d'un conseil municipal des jeunes,
- Renforcement des liens entre les acteurs éducatifs du territoire pour mieux agir sur les différents temps de l'enfant (scolaire/périscolaire/extrascolaire) aux différentes périodes de la vie (petite enfance/enfance/adolescence et jeunesse),
- Création d'une école municipale des sports,
- Soutien et l'accompagnement à la parentalité et communication en direction des parents,
- Accompagnement des jeunes (mission locale, coaching, décrochage scolaire ...).

V. LES PROJETS

Globalement, des projets ont déjà vu le jour sur la commune de TIGERY. Le PEDT, nous permet de formaliser et de structurer tous ces projets. La liste qui suit est donc non exhaustive de tout ce que nous avons mis en place, et ce que nous souhaiterions mettre en place avec les enfants / jeunes de Tigery, du primaire au secondaire. Les projets seront donc développés durant les temps d'activité scolaire (en lien avec le projet d'école), périscolaire et extrascolaire.

Ils seront répartis par tranche d'âge en annexe

Activités culturelles	Pratiques sportives	Citoyenneté	Loisirs éducatifs
Semaine de la langue	Création de l'EMS	Création du CMJ	Séjours
Semaine de la science	Co-éducation avec les écoles	BAFA	Rencontres interco.
Semaine du goût	Courses ELA	Tremplin citoyen	Veillées à thèmes
Théâtre	Natation CP/CE1	Chantier Siarce	Bal des finissants
Semaine développement durable	Partenariat école/associations (yoga , tennis...)	Chantier jeunes	La grande lessive
Projets « écolos »	Semaine des savoirs	Espace coaching	Fête de l'école
Semaine des maths	Inter-école	Dispositif MARS	
Sorties et séjours scolaires	Inter-classe	Stages scolaires	
Aide à la lecture		Cérémonie des diplômés	
Ateliers à thème médiathèque		Carnaval	
Exposition éphémère		Rencontre parents	
		Partenariat mascaret	
		Tournoi T.Duchemin	
		Service National Universel	
		Jeune Sapeur-Pompier	
		Réseau d'Aide et d'Accompagnement Jeunesse	

7 ...

VI. LA MISE EN ŒUVRE

A/ Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Maire : Germain DUPONT

Le directeur général des services : Jean Raymond MARQUEZ

Le directeur à l'enfance et à la vie scolaire : Yann LE BLAY

Le directeur à la jeunesse, aux sports et à la vie associative : Frédéric LEUCHARTE

B/ Composition de l'équipe du comité de pilotage qui se réunira annuellement

Le Maire

Le 1^{er} Maire Adjoint

Les Elus à l'enfance et à la vie scolaire, à la jeunesse et à la culture

Les représentants CAF et Préfet (SDJES représenté par l' AD PEP 91)

Le représentant de GPS

La direction générale des services de la commune et du SIPEJ

Les directions d'écoles (+IEN) + collège et lycée

La direction du service Enfance et vie scolaire

La direction du service jeunesse

La direction de l'accueil péri et extrascolaire

La direction des sports

Le directeur de la Mission locale

Les élus.es des parents d'élèves

Le président du club de tennis et la présidente du Karaté

C/ Composition de l'équipe du groupe de travail qui se réunira deux fois par an

- Le Directeur Général des Services
- Les responsables des services Restauration, Atsem, péri et extrascolaire (avec ses 2 référentes), Sports, Médiathèque, Jeunesse et Enfance
- Deux enseignantes (une représentante par école)
- Deux animateurs du centre de loisirs et deux du service jeunesse
- Un représentant du CMJ intégrera le groupe de travail à partir de 2023 ainsi qu'un représentant par école des parents d'élèves.

D/ Outils d'évaluation

Les écarts/année notés dans le chapitre II. OBJECTIFS – CRITERES - INDICATEURS seront évalués chaque année en groupe de travail. Les approches seront traitées de manière qualitatives et /ou quantitatives.

Ces éléments seront transmis au COPIL pour validation.

E/ Règlement

Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour les activités extra et périscolaires.

F/ Modalités d'information des familles

Site internet / portail famille / klassly

Envoi d'un courrier expliquant l'implication de la commune dans un plan éducatif territorial ainsi que le règlement intérieur.

Ces documents seront également mis en place sur tous les supports de communication de la ville.

G/ Plan de formation

Document en annexe

H/ Ressources pour le PEDT

Pour la mise en place des actions pour le PEDT, la municipalité de Tigery met les outils et moyens à disposition.

Encadrement dans le respect de la réglementation

Le PEDT constitue un engagement pour la mise en place d'actions transversales entre les services municipaux, les animateurs, les enseignants, les intervenants extérieurs, pour une cause commune. Il s'appuie donc sur les expériences et compétences de tous.

VII. LES PARTENAIRES DU PEDT

A/ Partenaires institutionnels

- Préfet
- Education nationale
- SDJES
- CAF
- Agglomération (GPS et SIPEJ)
- Mission locale
-

B/ Partenariats internes :

- Service enfance
- Service jeunesse

- Service des sports

- Médiathèque

- ...

VIII. LA COORDINATION

Élu.e référent.e : TAMIN Sabine et DINO Luc

Services porteurs : Vie scolaire- Enfance-Jeunesse

Correspondants : LE BLAY Yann (enfance) et LEUCHART Frédéric (jeunesse)

Adresse : MAIRIE- 2 place L. Beaufort- 91250 TIGERY

Téléphone : 01.60.75.17.97

Adresse électronique : mairie@tigery.fr

IX. LES SIGNATURES :

Date : le 13-7-2022

le MAIRE



le D.A.S.E.N.

le PREFET

la CAF

ANNEXE 1 : REPARTITION DES PROJETS

	3-5 ans	6-10 ans	11-18 ans	18- 25 ans
Activités culturelles				
Semaine de la langue	x	x	x	
Semaine de la science		x	x	
Semaine du goût	X	x		
Théâtre	X	X	x	
Semaine développement durable	x	x	x	
Projets « écolos »	x	x		
Semaine des maths		x		
Sorties et séjours scolaires	x	x		
Aide à la lecture		x		
Ateliers à thème médiathèque	x	x	x	
Exposition éphémère	x	x	x	ouvert
Pratiques sportives				
Création de l'EMS	x	x		
Co-éducation avec les écoles	x	x		
Courses ELA		x		
Partenariat école/associations (yoga , tennis...)	x	x		
Semaine des savoirs		x		
Natation CP/CE1		x		
Inter-classe		x		
Inter-école		x		
Citoyenneté				
Création du CMJ			x	
BAFA			x	x
Tournoi T.Duchemin		x		
Tremplin citoyen			x	x
Chantier Siarce			x	x
Chantier jeunes			x	x
Espace coaching				x
Dispositif MARS			x	
Stages scolaires		x	x	
SNU Service National Universel				x
Cérémonie des diplômés			x	x
Carnaval	x	x	x	x
Rencontre parents	x	x	x	
Partenariat mascaret		x		
JSP Jeune Sapeur-Pompier			x	x
Réseau d'Aide et d'Accompagnement Jeunesse			x	x
Loisirs éducatifs				
Séjours		x	x	
Rencontres interco.		x	x	
Veillées à thèmes	x	x	x	
Bal des finissants		x		
La grande lessive	x	x	ouvert	ouvert
Fête de l'école	x	x		



PLAN DE FORMATION 2020-2024

MAIRIE DE TIGERY

Nombre d'habitants : 3 920

Nombre d'Agents : 67 comprenant 59 titulaires, 8 non titulaires



SOMMAIRE

- 1- Présentation
- 2- La sphère d'intervention du plan de formation
- 3- La formation au service des projets et missions des directions.
- 4- Les 4 axes prioritaires
- 5- Les objectifs de formations.
- 6- La méthodologie d'élaboration du plan de formation.
- 7- Présentation synthétique par service.
- 8- Le suivi de réalisation

UNIVERSITÄT
DU SAARLANDE
FACULTÄT FÜR
HUMANWISSENSCHAFTEN
UND SOZIALWISSENSCHAFTEN
LEHRGEBIET FÜR
PÄDAGOGIK
UND ERWACHSENENBILDUNG

1. PRESENTATION :

Le plan de formation et sa mise en place sont de la responsabilité des collectivités territoriales. La municipalité propose ici une démarche possible, la démarche par objectifs, pour définir le plan de formation qui, rappelons-le, n'est pas « un plan de formation type » et surtout ne répond pas uniquement aux demandes de formation mais bien aux **besoins individuels et collectifs** de formation du personnel et aux **besoins de la collectivité** (besoins des usagers vers lesquels doit être tournée toute administration). Nous rappelons qu'il est important pour la réussite du projet de plan de formation qu'un plan de communication soit mis en place parallèlement, pour l'accompagnement, le suivi et l'information de tous les acteurs. Différents outils sont alors préconisés : réunions d'information, intranet, courriers de suivi d'action...

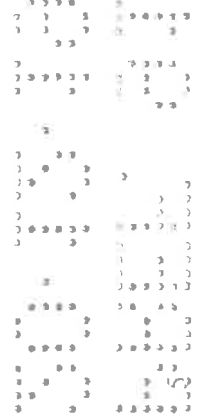
2. LA SPHERE D'INTERVENTION DU PLAN DE FORMATION :

TYPE	DEFINITIONS
Formation d'intégration <u>obligatoire</u> pour les catégories A, B et C	D'une durée de 5 jours pour les agents de catégories C, 10 jours pour les agents de catégories B et A, elle doit être suivie pendant la première année de la nomination dans son cadre d'emploi, et constitue une condition préalable à la titularisation. L'agent ne pourra être titularisé que s'il a suivi la formation d'intégration.
Formation de professionnalisation <u>obligatoire</u> : au premier emploi, tous les 5 ans et lors de la prise responsabilité	<u>Au premier emploi</u> : En principe, cette formation a une durée minimum de 3 jours minimum pour les agents de catégories C, et de 5 jours pour les agents de catégories B et A. <u>Tous les 5 ans</u> : Le la fonctionnaire doit suivre entre 2 et 10 jours de formation de professionnalisation tout au long de la carrière par période de cinq ans. <u>Prise de poste à responsabilité</u> : Les formations de professionnalisation à la prise de poste à responsabilité concernent les agents occupant des emplois fonctionnels et les agents occupant des emplois d'encadrement Elle intervient dans les 6 mois suivant l'affectation.
Formation de perfectionnement	A la demande de l'agent ou de l'employeur qui permet aux agents de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles
Préparation concours et examens professionnels	Les agents peuvent bénéficier des actions de formation en vue de la préparation aux examens et concours, s'ils remplissent ou sont susceptibles de remplir les conditions requises pour se présenter à ces examens et concours. Elle permet à l'agent de « se préparer à une promotion de grade ou à un changement de cadre d'emplois ».

LES ACTEURS

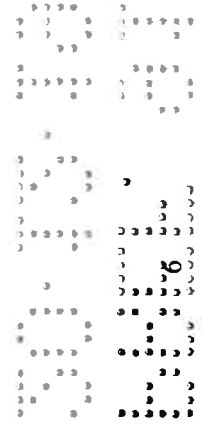
Le Maire et son conseil municipal
Le Directeur général des services
Les chefs de service, Responsable du personnel, Responsable formation
Les cadres des collectivités, ayant reçu une action spécifique de formation
Les agents
Les Comités Techniques Paritaires
Les centres et organismes de formation

Définissent un projet politique
Conçoit et met en œuvre la politique définit
Élaborent le plan de formation
Contribuent au plan de formation
Sont les acteurs principaux de leur formation et de leur « projet d'évolution personnelle »
Émettent leur avis sur le plan de formation
Établissent le programme d'action



<p>Maire/Conseil municipal</p> <p>Définissent une politique et indiquent les orientations générales</p>
<p>Directeur Général des Services</p> <p>Traduit les orientations en objectifs opérationnels pour chaque direction</p>

<p>Direction Ressources Humaines En charge du plan de formation</p>	<p>Direction des Finances Marchés publics</p>	<p>Direction Pôle Affaires Générales</p>	<p>Direction des Services Techniques</p>	<p>Direction Enfance Et Vie Scolaire</p>	<p>Médiathèque</p>	<p>CCAS</p>	<p>Direction Jeunesse et Association</p>
--	--	---	---	---	---------------------------	--------------------	---



3. LA FORMATION AU SERVICE DES PROJETS ET MISSIONS DES DIRECTIONS:

Contribution de la formation à la réussite de l'évolution de la ville :

Dans le contexte actuel de mise à niveau des compétences et de responsabilisation des agents, la formation trouve toute sa place pour intégrer et faire évoluer les compétences de chacun.

Les 3 dimensions de la formation identifiée par Tigery :

- Le développement d'outils de travail et de suivi des activités

L'évolution régulière de la réglementation nécessite le développement de nouvelles compétences et la mise à jour des connaissances des agents. La formation aura vocation à favoriser cette évolution. De même certaines connaissances et pratiques, notamment en matière de bureautique sont à acquérir ou à perfectionner afin de pouvoir être réactif face aux différentes demandes de la hiérarchie.

- Le développement des personnes

Concours, examens professionnels,

Formation initiale,

Mise en place de binôme,

La formation intervient alors comme un véritable outil de motivation qui pourra potentiellement permettre un véritable développement personnel en prenant en compte les souhaits d'évolution de carrière des agents et les prérogatives de la commune.

- L'appui aux directions et services

L'acquisition de certaines compétences favorise la prise en charge d'activités, nouvelles pour certains agents, leur permettant de développer des capacités en lien ou non avec leur domaine d'activité principale.



3. LES 4 AXES PRIORITAIRES :

- L'hygiène et la sécurité
- Emergence d'une culture commune
- Management
- Mise en conformité (formations indispensables pour l'exercice de l'activité)

4.1. L'hygiène et la sécurité

Chaque agent de la Mairie de Tigery doit être acteur de prévention dans le cadre du respect des règles d'hygiène et de sécurité, de manière à en être garant tant à titre individuel que collectif. Le premier axe du plan de formation concernera toutes les actions en relation avec cet objectif, notamment celles concernant les gestes de premiers secours (PSC1), gestes et postures ainsi que l'utilisation des produits et les habilitations techniques.

4.2. L'émergence d'une culture commune

Le second axe est un axe transversal. Il concerne tous les agents de la Mairie de Tigery, quels que soient leur niveau de responsabilité, leur secteur d'activité, leur filière et leur statut. Il est en effet important que chacun s'identifie comme acteur de sa collectivité et comme membre d'une équipe qui œuvre pour apporter aux usagers un service public de qualité.

4.3. Management

La performance d'une commune est, aujourd'hui, indissociablement liée à la capacité de ses responsables et de ses équipes à partager et à transmettre avec efficacité l'information.

4.4. Les formations nécessaires à la mise à jour des connaissances et à l'évolution des métiers

Développer et améliorer les savoir-faire, les métiers afin de renforcer les spécialités et d'optimiser l'activité locale. Il s'agit de développer une politique de qualification, et maintenir un niveau constant de qualification, de professionnalisme.



Métiers de l'animation :

Les titres et les diplômes professionnels pour les fonctions de direction et les fonctions d'animation ont été définis par arrêté ministériel du 21 mars 2003. La validation des acquis de l'expérience permet d'acquérir l'un des diplômes visé en fonction de l'emploi de l'agent. Lorsque le souhait est exprimé et en fonction des besoins déterminés par la collectivité, il est décidé d'aider les personnes à obtenir ces diplômes professionnels. Les critères de sélection des candidats potentiels figurent au règlement intérieur en cours d'élaboration.

Parallèlement, vu l'instruction n°03-020JS du 23 janvier 2003 parue au Bulletin Officiel du ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche (n°8 du 20.02.2003), les formations BAFA/BAFD seront maintenues. L'obligation de terminer le BAFA et le BAFD et l'obligation de renouveler, par la suite, le BAFD confirme l'agent dans son emploi.

La commune prend en charge les frais de formation à raison d'un stage par niveau selon les conditions édictées dans le règlement de formation. Les dates et le lieu du stage seront fixés d'un commun accord entre la Direction du service et l'agent, en fonction des besoins.

Métiers de la Petite Enfance :

En fonction des besoins de la collectivité et compte tenu de la difficulté de recrutement dans ce secteur, il pourra être envisagé d'accorder aux agents en poste des formations aux diplômes d'auxiliaires de puériculture, au CAP de la Petite Enfance. Ces diplômes permettent de passer les concours correspondants et celui d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour ce qui concerne le CAP de la Petite Enfance. Les critères de sélection des candidats potentiels figurent dans le règlement intérieur.

Maintien d'un niveau constant de qualification, de professionnalisme :

Développer une politique de qualification conforme aux missions et aux prestations rendues par les services de la commune sous-tend bien sûr un maintien d'un niveau constant de qualification, un professionnalisme avéré. Il s'agit de veiller au niveau des connaissances acquises et réinvesties professionnellement, ainsi qu'à l'évolution extérieure des métiers. Ainsi, il est nécessaire de remettre à niveau les personnels.

Maintien de la qualification, du niveau des connaissances :

Quel que soit le domaine de connaissance et de compétence ciblé, les demandes des agents seront examinées individuellement en fonction du poste de travail occupé, des exigences de prestations internes ou externes à servir.

A contrario, l'employeur se réserve le droit d'organiser des remises à niveau ou de solliciter des organismes qualifiés pour procéder aux remises à niveau incontestables, utiles à l'exercice de la fonction occupée par un ou des agents.



5. LES OBJECTIFS DE FORMATIONS :

- 1- Améliorer le fonctionnement interne
 - u En développant les capacités de management de tous les responsables hiérarchiques ;
 - u En visant à l'utilisation optimale des outils informatiques et de communication ;
 - u En accompagnant d'actions de formation adaptées toute introduction de nouvelle méthode de gestion ou de technologies nouvelles.
- 2- Acquérir les compétences, liées aux besoins de la commune
 - u En donnant aux agents les outils et moyens nécessaires
 - u En permettant l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à la réalisation de certaines missions en régie
 - u En développant une polyvalence indispensable au bon fonctionnement du service et en favorisant la continuité du service public
- 3- Consolider les connaissances générales et les techniques de base
 - u En intégrant les évolutions techniques, juridiques, administratives, informatiques ...
- 4- Favoriser l'évolution de carrière des agents tous grades confondus
 - u En permettant aux agents qui le souhaitent de suivre une préparation à un concours ou à un examen professionnel.
- 5- Demandes personnelles
 - u En étant à l'écoute de sollicitations de agents relatives à des demandes de formations sans rapport direct avec leur activité principale mais dans l'optique de créer une polyvalence ou de mettre en place un binôme.
- 6- Mise en conformité
 - u Permis de conduire spécifiques : permis B pour l'utilisation des véhicules de service.
 - u Formation indispensable à la conduite d'engins spécifiques in situ ou CACES en organisme de formation privé.
 - u Habilitation électricité
 - u Art.R.231-36 et 37 relatifs à la formation des agents à la sécurité dans le cadre de l'exercice de leur activité.

L'emploi de machines, portatives ou non, des manipulations ou utilisations de produits chimiques, des opérations de manutention, des travaux d'entretien des matériels et des installations de l'établissement, la conduite de véhicules, d'appareils de levage ou d'engins de toute nature, des travaux mettant en contact avec des animaux dangereux, des opérations portant sur des échafaudages, l'utilisation de techniques d'accès et de positionnement au moyen de corde doivent faire l'objet d'une formation obligatoire: Art R 231-38



6. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION : Tableau pour la mise en place en 2020.

ETAPES	ACTIONS	ACTEURS	Calendrier prévisionnel	Réalisation
RECUEIL D'INFORMATIONS	Etat des lieux de tout ce qui a été réalisé dans le domaine de la formation dans la collectivité.	Service R.H.	Novembre 2019	Novembre 2019
	Identification des grandes orientations stratégiques, des missions de la structure, des projets découlant de la mise en œuvre des orientations stratégiques.	Direction générale, responsables de service	Octobre/Novembre 2019	Octobre/Novembre 2019
	Formalisation des objectifs de la politique de formation <i>Validation des objectifs</i>	Service RH avec DGS D.G.S.	Novembre 2019 Novembre 2019	Novembre 2019 Novembre 2019
ANALYSE DE L'EXISTANT	Recensement des besoins en compétences pour réaliser les projets Recensement des besoins de formation exprimés par les agents.	Service R.H., les responsables de service	Novembre 2019	Novembre 2019
ELABORATION DU PLAN DE FORMATION	Traduction des objectifs en action de formation et recherche de solution de formation et chiffrage	Service RH avec DGS	Novembre 2019	Novembre 2019
	<i>Validation du plan de formation</i>	DGS	Novembre 2019	Novembre 2019
	<i>Présentation au CT</i>	Service R.H.	Décembre 2019	Décembre 2019
MISE EN OEUVRE	Organisation du calendrier des formations	Service R.H.	Février 2020	
	Lancement des actions de formation	Service R.H.	Février 2020	Toute l'année
	Evaluation de la formation	Service R.H.	Décembre 2020	

Document communiqué en vertu de la Loi n° 62-517 du 28 Mars 1962 relative à l'accès à l'information.

7. PRESENTATION SYNTHETIQUE PAR DOMAINE :

TABLEAUX D'IDENTIFICATION DES BESOINS COLLECTIFS EN COMPETENCES

Présentation de la structure des tableaux de besoins :

Domaine et Sous domaines : Compte tenu des souhaits de chaque agent, des demandes collectives formulées, et des axes définis dans le plan de formation, 18 domaines ont été identifiées : Management, Ressources Humaines, Accueil/ Administration/ Etat civil, Comptabilité et finances, Urbanisme, Service Technique et Infrastructures Publics, Animation et Jeunesse, Enfance et éducation, Restauration Scolaire et Service Entretien, Bibliothèque, Police Municipale, CCAS, Marchés Publics, Culture Générale et Culture Territoriale, Préparation Concours et Examen Professionnel, Bureautique et Logiciel-métier, Communication, et Hygiène / Sécurité/ Ergonomie

Objectifs de formation : Ils sont exprimés en termes opératoires, du point de vue du formé (« être capable de... »).

Les bénéficiaires : Le droit à la formation est reconnu à tous les agents quel que soit leur statut (Titulaires, non titulaires...).

Organisme de formation : les organismes qui réalisent des prestations de formation professionnelle continue et qui répondent à nos attentes (CNFPT, Fil de Sénart, CIG, associations, UME ou organismes payants)



▪ MANAGEMENT

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Management stratégique	Prendre les bonnes décisions afin d'assurer le développement et la pérennité (impact long terme)	Cadres et chef de service	CNFPT/UME
Management organisationnel	Optimisation des ressources afin d'atteindre les objectifs fixés	Cadres et chef de service	CNFPT
Management des équipes et des personnes	Connaître les rôles et fonctions de l'encadrant	Cadres, chef de service ou agent encadrant gestionnaire	CNFPT

▪ RESSOURCES HUMAINES

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Statut	Maîtriser les mécanismes généraux du statut de la Fonction Publique Territoriale Connaissance de la législation	Tous les services	CNFPT/CIG
Politique des Ressources Humaines	Valorisation des fonctions et des compétences Valorisation individuelle du régime indemnitaire	Service des Ressources Humaines	CNFPT/CIG
Gestion des Ressources Humaines	Perfectionnement dans différents domaines Rh	Service des Ressources Humaines	CNFPT/CIG
Condition de travail, Hygiène et sécurité	Développer sa connaissance des risques et des moyens de prévention	Service des Ressources Humaines CHSCT, assistant de prévention, Chef de Service, et Service Technique	CNFPT/CIG

▪ ACCUEIL/ADMINISTRATION/ ETAT CIVIL

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Technique d'accueil téléphonique et/ou physique	Acquérir des techniques et appliquer des règles pour assurer un accueil efficace et de qualité	Agent chargés de l'accueil	CNFPT
Etat civil	Connaître les bases de l'état civil et se repérer dans l'instruction générale de l'état civil	Agent chargés de l'accueil	CNFPT
Techniques d'expression, de communication et relationnelles	Savoir anticiper et gérer les conflits	Agent chargés de l'accueil	CNFPT
Gestion funéraire	Savoir accueillir et écouter les familles endeuillées	Agent chargés de l'accueil	CNFPT

▪ FINANCES ET COMPTABILITE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Procédures budgétaires et comptables	Connaître les bases des finances publiques locales et la réglementation et les procédures	Tous les services	CNFPT
Stratégie financière	Perfectionner la gestion financière (analyse, prospective...)	Service Finances	CNFPT
Fiscalité locale	Maîtriser, analyser et contrôler la fiscalité des communes	Service Finances	CNFPT
Intercommunalité	Identifier le nouvel environnement financier dû à l'intercommunalité et aux nouvelles règles	Service Finances	CNFPT

▪ URBANISME

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Aménagement, urbanisme et action foncière	Perfectionnement sur l'ensemble des règles juridiques, techniques et fiscales actuelles, applicables à la construction immobilière, à la planification urbaine et à l'aménagement du territoire.	Service Urbanisme, Service Technique	CNFPT

▪ SERVICE TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Espace verts et paysage Propreté urbaine	Savoir implanter et créer des massifs Savoir entretenir tous types de matériel à moteur pour les espaces verts et reconnaître les dysfonctionnements Techniques d'entretien voirie	Service Technique	CNFPT Entreprise
Maintenance des bâtiments tout corps d'état	Pouvoir assurer la maintenance des bâtiments dans le respect des contraintes techniques et réglementaires	Service Technique	CNFPT Entreprise
Connaissance des acteurs, des dispositifs, des politiques de l'environnement et de gestion des ressources	Mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée : intégrer la gestion des espaces verts un sécu écologique (gestion plus respectueuse de l'environnement)	Responsable du Service Technique	CNFPT Entreprise

■ ANIMATION ET JEUNESSE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Accueil de l'enfance et de l'adolescence	Disposer des éléments de connaissance nécessaires à la prise en charge, au développement et à l'épanouissement des enfants Mieux organiser le temps périscolaire de l'enfant. Favoriser la détente physique et mentale chez les enfants dès 3 ans. Perfectionnement dans les techniques d'arts plastiques et d'activités manuelles pour enfants	Service Enfance Service Jeunesse	CNFPT Associations Autre organismes Fil de Sénart
BAFA BAFD BEF	Brevet permettant l'encadrement des enfants Brevet permettant de diriger occasionnellement Brevet d'entraîneur de football	Service Enfance Service Jeunesse	IFAC, ligue de l'enseignement
Enseignement des pratiques sportives	Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité dans la mise en œuvre des APS. Maîtriser les règles de sécurité et les responsabilités relatives aux équipements et matériels sportifs en fonction de leur nature.	Educateur activités sportives	CNFPT
Stratégie de communication	Définir, mettre en œuvre et évaluer un plan de communication événementielle. Utiliser des outils de communication adaptés à un événement en fonction du public	Service Enfance Service Jeunesse	CNFPT

▪ ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Perfectionnement des compétences clés nécessaires à l'exercice du métier	ATSEM	CNFPT/ FIL DE SENART
VAE (Auxiliaire de puériculture...)	Reconnaitre l'expérience avec un diplôme Evolution dans la carrière (poste avec plus de responsabilités...)	ATSEM	A définir

▪ RESTAURATION SCOLAIRE/ SERVICE ENTRETIEN

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Hygiène et sécurité collective	Connaître la réglementation en vigueur en restauration collective (mise à jour), Décrire et appliquer les principes de l'hygiène alimentaire en restauration collective (mise à jour)	Service Restauration / Entretien	CNFPT

▪ BIBLIOTHEQUE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Gestion et enrichissement des fonds	Développer des services numériques innovant pour accompagner les nouveaux besoins du public. Connaissance de l'édition pour adultes et enfants	Bibliothèque ATSEM/BCD	CNFPT

▪ POLICE MUNICIPALE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Formation initiale	Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions d'un policier municipal	Tous les agents lauréats du concours et tous les agents détachés. Cette formation varie en fonction du cadre d'emploi.	CNFPT
Formation continue et obligatoire	La formation continue obligatoire est composée d'un tronc commun lié aux fondamentaux du métier. Elle doit permettre aux agents d'acquérir des connaissances liées à la forte évolution du cadre professionnel.	Service PM	CNFPT
Formation à l'armement	Les formations à l'armement comprennent : La formation préalable à l'armement (FPA) et La formation d'entraînement au maniement des armes (FE)	Service PM	CNFPT

▪ CCAS/LOGEMENT

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Pauvreté, exclusion et accès aux droits	Repérer et prendre en compte les inégalités dans leur ensemble et dans leur complexité. Connaître les dispositifs de lutte contre la pauvreté et la précarité.	Service CCAS	CNFPT

	Améliorer la qualité d'information concernant l'accès aux droits.		
Insertion sociale et professionnelle	Identifier les acteurs de l'insertion sur les territoires d'intervention et de pilotage. Acquérir les méthodologies permettant la mise en œuvre des évolutions des dispositifs d'insertion.	Service CCAS	CNFPT
Habitat/logement	Comprendre le cadre légal du logement social. Contribuer à l'attribution des logements sociaux.	Service CCAS	CNFPT

▪ MARCHES PUBLICS

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Achats publics, marchés publics et contrats	Maîtriser les grands principes, règles et procédures de la commande publique. Mettre en pratique l'actualité juridique des marchés publics.	Service Marchés publics Service Technique Service Finances	CNFPT

▪ CULTURE GENERALE ET CULTURE TERRITORIALE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Connaissance de l'environnement territorial	Découvrir l'organisation de la fonction publique territoriale et les bases du statut de ses agents.	Agents nouvellement recrutés	CNFPT
Remise à niveau	Mise à jour des connaissances	Agent souhaitant suivre une préparation à un concours ou examen professionnel	CNFPT

▪ PREPARATION CONCOURS/EXAMEN PROFESSIONNEL

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Acquisition de connaissances	Modules de réactualisation ou de consolidation de connaissances	Tous les services	CNFPT
Méthodologie et entraînement aux épreuves	Modules d'entraînement aux épreuves écrites et orales	Tous les services	CNFPT

▪ BUREAUTIQUE ET LOGICIELS-METIER

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Bureautique et utilisation des outils informatiques (Excel, Word, Powerpoint, Publisher, Outlook)	Compréhension et bonnes pratiques Perfectionnement	Tous agents utilisant des outils bureautiques	CNFPT
Logiciels métier (Cosoluce, Carte plus, OMER, Eirel, Ségilog...)	Mise à jour	Pôle ressources humaines / finances/ Pôle affaires générales / Communication/DGS	COSOLUCE AUTRES ORGANISMES

▪ COMMUNICATION

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Stratégie de communication	Evaluer la pertinence d'une maquette d'un journal territorial dans ses différents aspects (lisibilité...)	DGS Service communication	CNFPT
Outils et techniques de communication	Maîtriser les concepts et outils de la communication territoriale Intégration des nouveaux outils de la communication (réseaux sociaux...)	DGS Service communication	CNFPT

▪ HYGIENE ET SECURITE, ERGONOMIE

Sous domaine	Objectifs formation	Bénéficiaires	Organisme de formation
Sécurité des agents au travail	Connaître les risques du travail et la réglementation en vigueur	Tous les services/ CHSCT/assistant de prévention	CNFPT
Ergonomie, gestes et postures	Appréhender les risques. Appliquer les bonnes techniques de travail pour atténuer la fatigue et réduire la fréquence des accidents.	Tous les services/ CHSCT/assistant de prévention	CNFPT
Habilitations techniques	Accomplir les tâches fixées de manière sécurisée	Service Technique	CNFPT
PSC1	Formation aux premiers secours	Tous les services	CFSG

03 20 19
03 20 19

L'acquisition de compétences peut se faire soit par le départ en stage de formation, par des formations en interne, mais aussi par le développement d'un environnement de travail stimulant

A côté de la formation traditionnelle, on peut identifier des situations génératrices d'acquisition de compétences, parfois appelées « formations sur le tas » qui découlent de l'environnement de travail.

Les agents peuvent rechercher des explications auprès d'un autre afin d'augmenter leur capital d'informations. Ainsi, un agent ne maîtrisant pas un domaine peut faire appel à un collègue de travail qui lui expliquera et lui donnera certaines informations et se formera ainsi, grâce à l'échange d'expériences qu'il a auprès du second.

C'est ce que l'on appelle « l'effet formateur des situations de travail ».

Ces pratiques d'échanges d'informations permettent aux agents d'augmenter leurs compétences professionnelles d'une façon informelle et dans des conditions qui perturbent moins le service qu'un départ en formation à l'extérieur de la mairie. Il s'agit d'une autre forme de formation plus interactive et opérationnelle que les stages organisés par des organismes de formation.

Par contre, il est bien évident que lorsqu'il s'agit d'acquérir des compétences très spécifiques que ne possède aucun agent de la commune, alors le départ en formation est indispensable

2023
2023

8. Le suivi de réalisation

SUIVI DE REALISATION										
Indicateurs	Nombre d'heure de formation	Taux d'avancement du plan	Effectifs formés	Taux d'accès à la formation	Taux d'absentéisme	Taux d'assiduité	Heures formations prévues	Heures formations réalisées		
Bilan 2019	Service restauration : 210h Service ATSEM : 294h Service Jeunesse : 30h Médiathèque : 54h Service administratif : 267h30 Service technique : 67h Service CLSH : 462h Police municipale : 165h + 6 mois de formation initiale obligatoire pour le chef de police	100 %	60 agents formés sur le PSC1 ET 32 agents Partis en formation CNFPT, CIG, UME ou autres	88%	12%		7 H PAR AGENT	420.00 HEURES	TOTAL :1549.5 0 HEURES EN DEHORS DES FORMATIONS OBLIGATOIRES PM	

2019